

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/L.261
5 octobre 1955
ORIGINAL : FRANCAIS

Dixième session
DEUXIEME COMMISSION

Exposé de M. Philippe de Seynes, Sous-Secrétaire
aux Affaires économiques et sociales devant la
Deuxième Commission le 4 octobre 1955

Le dixième anniversaire des Nations Unies a déjà offert plus d'une occasion de dresser le tableau contrasté des années 1945 et 1955. Je ne m'y attarderai pas. Mais peut-être au seuil d'un débat qui doit couvrir l'ensemble des problèmes économiques du monde, n'est-il pas cependant complètement inutile d'évoquer les conditions qui s'offraient il y a dix ans aux réflexions de l'Assemblée générale.

Une grande partie du monde était en ruines et dans de nombreux pays la production économique était tombée aux niveaux les plus bas, les usines et les biens d'équipement étaient épuisés par un usage excessif, les réserves financières étaient souvent taries. Le commerce international s'était contracté sous l'effet de la rupture ou des dislocations éprouvées dans les relations entre pays.

Aujourd'hui, après dix ans d'efforts, ce sont des conditions d'essor et de prospérité frisant ce que l'on a coutume d'appeler "un boom économique" qui prévalent. Les statistiques enregistrent de nouveaux records pour l'emploi, la production, les revenus individuels dans de nombreux pays. La répartition des réserves de devises marque des progrès sensibles. Le volume des échanges mondiaux a atteint l'an passé un chiffre sans précédent et, selon les indications les plus récentes, continue d'augmenter. Le contraste ne saurait être plus marqué.

Si cette oeuvre de reconstruction, de reconversion, de redressement est spectaculaire, cette Commission cependant n'est pas prête à sombrer dans la complaisance au point d'oublier les problèmes parfois angoissants qui subsistent.

Nul ne saurait dire avec certitude que l'équilibre qui semble actuellement prévaloir soit fermement assuré, ni que soient réalisées toutes les conditions qui permettraient au monde de progresser simultanément vers les objectifs interdépendants fixés par la Charte, plus spécifiquement les conditions qui permettraient d'assurer, dans la stabilité et l'équilibre internationaux, le progrès accéléré des pays insuffisamment développés. Les efforts déployés dans toute une partie du monde pour accroître la productivité et les revenus et pour accélérer le rythme du développement économique se heurtent à de nombreux obstacles d'ordre économique et financier, mais aussi d'ordre structurel et institutionnel. La stabilité des prix des produits de base, si essentielle à de nombreux systèmes économiques, demeure loin d'être assurée. L'inflation et le déséquilibre des balances de paiements continuent de menacer de nombreux pays, qu'ils soient ou non du type industrialisé.

En dressant le bilan des aspects positifs aussi bien que les lacunes de la période qui vient de s'écouler, il n'est pas superflu de rappeler que les progrès accomplis ne sont pas le fruit des seuls efforts poursuivis sur le plan national par les gouvernements et les peuples, mais que le mérite en revient, pour une part au moins, à tout un système de coopération internationale qui s'est développé sous de multiples formes depuis la guerre et au sein duquel notre Organisation et les institutions qui gravitent autour d'elle ont joué un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer.

Monsieur le Président, je n'ai point l'intention de passer aujourd'hui en revue le détail des activités qui sont amplement relatées aussi bien dans le rapport du Secrétaire général que dans celui du Conseil économique et social. Mon propos est simplement d'éclairer, et singulièrement à l'intention des pays qui ne sont pas membres du Conseil économique et social, certains développements qui me paraissent essentiels et feront sans doute l'objet de vos débats.

La mise en valeur des pays insuffisamment développés a continué d'occuper le premier plan dans les travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires. La nature même de ce problème a conduit, comme vous le savez, à l'attaquer sur un front très large, à la fois théorique et pratique.

Sur le plan théorique, les travaux d'analyse entrepris depuis longtemps non seulement par le Secrétariat de l'Organisation au Siège et dans les trois commissions économiques régionales, mais encore par les secrétariats des

institutions spécialisées se sont poursuivis. Désireux de leur donner désormais un caractère plus compréhensif et systématique, le Conseil économique et social a adopté au début de l'année une résolution qui demande au Secrétaire général de passer en revue l'ensemble des travaux touchant à l'importante question du développement industriel et de l'amélioration de la productivité dans l'industrie. Un groupe de travail, composé de fonctionnaires du Siège et des secrétariats des commissions régionales, aura pour tâche, au début de l'année prochaine, de mettre au point une conception d'ensemble des recherches et études à venir. Il établira, en consultation avec les institutions spécialisées, un programme de travail qui sera soumis au Conseil économique et social lors de sa première session de 1956, et s'efforcera de couvrir une période de plusieurs années. Nous espérons que les représentants au Conseil y trouveront la substance de débats fructueux et les gouvernements et organisations internationales intéressés un guide utile pour leurs activités, et en particulier pour les programmes d'assistance technique.

Comme vous le savez, les commissions économiques régionales, notamment la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et celle pour l'Amérique latine, assument une grande part des responsabilités dans ce domaine. Ces commissions, en effet, de par leur situation géographique, connaissent directement des problèmes de développement économique de vastes régions sous-développées. Dépassant le cadre des préoccupations immédiates, les commissions régionales ont parfaitement compris que l'utilisation rationnelle des ressources existantes exigeait l'établissement de plans et la définition de politiques à long terme. Les monographies que la Commission économique pour l'Amérique latine a préparées sur le développement économique de divers pays, à la demande de ceux-ci et avec leur coopération, ainsi que l'étude générale des techniques d'établissement de programmes et plans de développement revêtent, à cet égard, une importance particulière. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, de son côté, vient de créer, au sein de son secrétariat, une section du développement économique. Elle a entrepris des travaux du même ordre et pourra bénéficier, à cet égard, de l'expérience acquise par la Commission économique pour l'Amérique latine, ainsi que des travaux qui sont envisagés au Siège. Enfin, la Commission économique pour l'Europe est saisie, elle aussi, de problèmes touchant au développement économique à court et à long terme, ceci plus spécifiquement dans le cadre géographique de l'Europe méridionale, et elle a constitué à cet effet un groupe de travail qui réunit des représentants des quatre Etats intéressés.

Certaines des techniques mises au point par la Commission économique pour l'Amérique latine sont actuellement à l'épreuve dans deux pays, au Brésil et en Colombie. Au Brésil, des fonctionnaires de la Commission économique pour l'Amérique latine se sont joints à des économistes de la Banque nationale du développement (Banco Nacional de Desenvolvimento) et les analyses et les projections que ces groupes ont élaborées pourront peut-être servir de base pour des plans de développement intéressant certains secteurs ou certaines régions, en attendant la mise sur pied d'un programme complet. En Colombie, un rapport préliminaire de la Commission économique pour l'Amérique latine sur l'agriculture, l'industrie et d'autres aspects de l'économie du pays a été examiné récemment d'une façon approfondie au cours d'une série intensive de conférences qui groupaient des fonctionnaires colombiens, des économistes et des hommes d'affaires ainsi que le Secrétaire exécutif de la Commission et certains de ses collaborateurs. Ces discussions seront d'une grande utilité lors de la rédaction d'un rapport final. J'ai cité ces exemples parce qu'ils représentent, me semble-t-il, l'une des méthodes les plus efficaces qui permettent aux gouvernements de tirer parti des moyens et de l'expérience dont dispose le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour aider à l'établissement de programmes de développement.

En même temps qu'elle entreprenait ces travaux d'analyse, l'Organisation des Nations Unies s'efforçait de faire progresser les diverses activités dont elle a pris l'initiative dans le domaine des réalisations concrètes.

Bien que l'accroissement du volume des échanges mondiaux et l'augmentation des réserves en devises de beaucoup de pays semblent avoir provoqué récemment une reprise des investissements internationaux sous forme d'achats de valeurs, ce phénomène n'a pas encore eu d'effet notable sur le mouvement de capitaux vers les pays insuffisamment développés. Celui-ci reste très inférieur à ce qu'il faudrait pour hâter de manière appréciable le rythme de développement de ces pays.

Il en résulte que les opérations de prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement continuent de jouer un rôle tout à fait central. Il est satisfaisant, à cet égard, de noter que la Banque a pu maintenir le niveau de ses prêts aux pays insuffisamment développés, ainsi qu'elle l'a annoncé à sa réunion récente d'Istanbul. Il est non moins encourageant de

souligner les progrès qui ont été accomplis vers la création d'un établissement de crédit international chargé de stimuler le courant des capitaux privés vers les pays sous-développés par des moyens auxquels la Banque ne peut avoir recours. A cet égard, la Banque, sur la demande de l'Assemblée générale, a soumis au Conseil économique et social un projet de statuts pour la société financière envisagée. Ces statuts, dont le Conseil a pris acte, sont présentement soumis à la signature des Gouvernements des Etats Membres de la Banque. La Société sera constituée lorsque l'Accord l'instituant aura été signé par trente gouvernements au moins, dont les souscriptions totales devront représenter un montant minimum de 75 millions de dollars. Cinquante gouvernements ont manifesté leur intention de faire partie de la Société. En particulier, les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont déjà pris les mesures législatives nécessaires.

Toujours dans le domaine de l'assistance financière, l'Assemblée générale s'est préoccupée dès sa sixième session, en 1951, de la création d'un fonds spécial des Nations Unies chargé d'octroyer des subventions et éventuellement des prêts à faible intérêt aux pays insuffisamment développés. Depuis lors, l'idée n'a pas cessé de retenir l'attention des organes économiques des Nations Unies. Elle s'est particulièrement manifestée dans la résolution où les gouvernements se sont engagés à demander à leurs peuples de verser, à un fonds international fonctionnant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une partie des économies qui pourraient éventuellement résulter d'un programme de désarmement sous contrôle international, afin d'aider au développement et à la reconstruction des pays sous-développés. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale et à la demande de celle-ci, M. Raymond Scheyven, assisté d'un groupe d'experts, a rédigé un rapport relatif à la création, au fonctionnement et à l'administration d'un tel fonds international. A sa dernière session, le Conseil économique et social, après avoir examiné le rapport de M. Scheyven, a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inviter les Gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dont l'action s'exerce dans le domaine économique et social à procéder à un examen attentif du rapport de M. Scheyven et du comité d'experts et à faire parvenir au Secrétaire général, pour la fin de mars 1956, leur avis sur les recommandations contenues

dans ce rapport. Le Conseil a également recommandé à l'Assemblée générale de créer un comité spécial chargé d'analyser les observations présentées par les gouvernements. Cette analyse, établie sous la forme d'un rapport provisoire, doit être soumise au Conseil lors de sa vingt-deuxième session, au cours de l'été 1956. Le rapport définitif du Comité spécial sera prêt pour la vingt-troisième session du Conseil qui doit se tenir au début de 1957.

En passant brièvement en revue les progrès accomplis en matière de financement du développement économique, je ne voulais nullement donner à penser que les problèmes financiers constituent le seul, ni même le principal obstacle qui s'oppose à une croissance économique plus rapide des pays sous-développés. Bien d'autres obstacles encombrant le chemin que nous nous sommes tracé. Depuis un certain nombre d'années, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont, par le moyen que l'on a convenu d'appeler l'"assistance technique", déployé de multiples efforts pour surmonter certains d'entre eux. Près de 90 pays et territoires bénéficient à l'heure actuelle d'une aide de cette nature que le Secrétaire général s'emploie à rendre sans cesse plus efficace. Mes collègues, M. David Owen, Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique, et M. Hugh Keenleyside, Directeur Général de l'Administration de l'assistance technique, auront beaucoup à vous dire sur cette oeuvre et sur ses problèmes. Je limiterai mes remarques à deux sujets.

Je rappellerai en premier lieu qu'à sa neuvième session, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social d'étudier les moyens qui permettraient d'assurer des contributions régulières et continues au Programme élargi d'assistance technique. Le Conseil était également chargé d'examiner certaines questions soulevées dans le premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En réponse à cette dernière demande, le Conseil a énoncé dans le rapport dont vous êtes maintenant saisi, un certain nombre de propositions destinées à améliorer et rationaliser les travaux d'assistance technique. Pour ce qui est des contributions, l'expérience a clairement montré que des dispositions constitutionnelles et législatives empêchent certains gouvernements de prendre des engagements à long terme pour le financement du Programme élargi. Il n'y a rien là toutefois, qui nous dispense de chercher à donner au Programme une efficacité et une stabilité plus grandes.

Sur le plan de l'efficacité, je voudrais dire que, conformément aux directives formulées l'an dernier par le Secrétaire général et approuvées par le Conseil, le Département des affaires économiques et sociales s'est préoccupé de renforcer et d'améliorer sa participation au Programme, avec toutes les ressources dont il dispose, tant au Siège qu'au sein des secrétariats des commissions régionales. Ces derniers ont déjà contribué à la mise en train de projets régionaux, tels que le Programme d'intégration économique et de réciprocité en Amérique latine et le Centre de formation pour le personnel des chemins de fer au Pakistan qui, sur le plan pratique, constitue jusqu'à présent leur contribution principale à cette oeuvre. Il est manifeste que l'expérience acquise et les connaissances accumulées à Santiago, Bangkok et Genève peuvent être mises plus complètement au profit du Programme d'assistance technique. Il paraît logique, en particulier, que les études compréhensives et les projections établies dans certains pays, auxquelles j'ai fait allusion tout à l'heure, soient prises en considération lors de l'établissement des programmes annuels d'assistance technique dans ces pays. Une coopération effective des secrétariats régionaux présenterait des avantages matériels pour les gouvernements qui bénéficient de l'assistance technique et renforcerait la position des représentants-résidents et des représentants des institutions spécialisées.

D'un point de vue plus général, il est fort probable qu'une intégration plus poussée des programmes des commissions et de ceux du Conseil économique et social permettrait de mieux utiliser l'ensemble des ressources de l'Organisation des Nations Unies au profit des pays insuffisamment développés. Toutefois, un tel progrès ne peut s'accomplir que par étapes; la tâche sera grandement facilitée si les gouvernements y apportent leur concours actif, tant par leur action individuelle que par les positions qu'ils adoptent au sein du Conseil et de ses commissions. On peut peut-être voir le début d'une telle évolution dans la présence à la session du Conseil économique et social qui s'est tenue récemment à Genève des Secrétaires exécutifs des trois commissions régionales; ils sont venus présenter les rapports annuels de leurs commissions et ont beaucoup contribué à l'intérêt du débat sur la situation économique mondiale.

Avant d'abandonner la question du développement économique, je tiens à évoquer la question de l'énergie nucléaire. La Conférence internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qui s'est réunie à Genève le mois dernier, a révélé les immenses connaissances accumulées dans divers pays dans un espace de temps très court. L'ampleur des résultats déjà acquis ouvre de larges perspectives sur l'avenir. Ce sont les progrès accomplis dans le domaine de l'énergie qui semblent présenter pour l'instant l'intérêt le plus immédiat pour les pays insuffisamment développés. Il serait prématuré de s'étendre sur ce sujet avant que l'Assemblée n'ait envisagé dans son ensemble les résultats de la Conférence de Genève. Un fait reste certain cependant : le cadre dans lequel nous avons coutume de raisonner sur le développement économique vient d'être considérablement élargi.

Il me reste à aborder une question qui, elle aussi, occupe un rang primordial parmi les préoccupations de ce monde : le commerce international.

Les liens étroits qui existent entre cette préoccupation et la précédente sont évidents. Les pays insuffisamment développés ne tirent-ils pas l'essentiel de leurs ressources en devises de l'exportation de matières premières? De ce fait, le marché mondial des produits de base influe non seulement sur les termes de l'échange et sur la situation de la balance des paiements, mais encore sur le rythme même et l'ampleur du développement économique.

Les préoccupations qu'ont suscitées dans de nombreux milieux les problèmes des produits de base - surtout depuis que les prix ont baissé, après avoir atteint un niveau exceptionnellement élevé au lendemain du déclenchement des hostilités en Corée - se reflètent dans les deux résolutions que le Conseil économique et social a adoptées à ce sujet en 1954. En outre, elles se sont traduites par la création de la Commission du commerce international des produits de base, organe consultatif du Conseil.

La Commission, qui a siégé pour la première fois au début de cette année, a passé en revue les faits dominants du commerce international des produits de base. Elle a examiné aussi, d'une façon préliminaire, certaines propositions tendant à éviter les fluctuations extrêmes des prix et des volumes. La Commission

tiendra sa deuxième session à Genève au cours du mois de novembre prochain. Son ordre du jour provisoire comporte une analyse du commerce international des produits de base tel qu'il se présente à l'heure actuelle, la sélection des renseignements statistiques qui devraient être mis à sa disposition pour ses travaux et enfin les études à envisager dans le domaine des fluctuations et du fonctionnement de marchés bien organisés. La Commission aura également devant elle les propositions émanant des gouvernements membres touchant à un programme d'action internationale dans ce domaine.

Les préoccupations que provoquent les fluctuations du marché expliquent aussi l'intérêt que continuent à susciter les accords relatifs aux produits de base. Deux accords sont actuellement en vigueur, l'un concernant le sucre, l'autre le blé. L'accord sur le blé expire à la fin juillet 1956. A la demande du Conseil international du blé, une Conférence des Nations Unies sur le blé se réunira à Genève le mois prochain pour voir s'il y a lieu de renouveler ou de remplacer cet accord. Une Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive s'est réunie hier à Genève. L'Accord international sur l'étain, qui avait été négocié à la fin de 1953, n'est pas encore entré en vigueur.

Il est exact que les moyennes des prix des produits de base ont fait preuve d'une stabilité relative au cours des deux ou trois dernières années. Il ne faudrait toutefois pas en conclure qu'une action tendant à stabiliser leur marché est devenu moins nécessaire. Il arrive, en effet, que ces moyennes dissimulent des fluctuations considérables dans le prix de tel ou tel produit, qui, commercialement, s'est révélé étonnamment instable. Dans d'autres cas, ce sont les quantités vendues et non les prix qui ont subi de fortes variations. Il apparaît de plus en plus que les marchés internationaux des produits de base se ressentent sensiblement de la pénurie de devises dans quelques pays acheteurs. Dans certains cas, le volume des importations dépend bien plus du contrôle des charges et de diverses mesures de politique commerciale que de la demande intérieure réelle. A travers la pénurie de devises, le problème des fluctuations du commerce des produits de base se trouve ainsi étroitement lié au problème plus général du déséquilibre économique international.

Pour résoudre ces difficultés affectant individuellement divers produits de base, on est amené à envisager la solution des problèmes plus généraux du commerce international par l'augmentation du volume des échanges et l'élargissement de leur caractère multilatéral. A ce propos, il convient de rappeler que le Conseil économique et social, à sa dix-huitième session, avait demandé au Secrétaire général d'étudier les moyens de supprimer les obstacles au commerce international.

Les rapports présentés au Conseil à sa dernière session, indiquent que c'est le déséquilibre économique international qui est à l'origine des restrictions imposées un peu partout aux échanges et aux paiements; ces rapports donnent aussi un aperçu à la fois de l'action concertée entreprise pour améliorer les relations commerciales et de la mesure dans laquelle il est maintenant possible d'assouplir les restrictions. Les débats du Conseil ont fait apparaître la difficulté de procéder rapidement; les membres du Conseil se sont accordés à reconnaître que le résultat souhaité, à savoir la convertibilité absolue des monnaies et les échanges multilatéraux, ne peut être atteint que par étapes. Dans la résolution qu'il a adoptée à ce sujet, le Conseil a prié les gouvernements de poursuivre leurs efforts pour favoriser l'expansion du commerce international. Il a décidé enfin de reprendre l'examen de cette question à la session d'été qu'il tiendra en 1956.

Les débats et les documents dont le Conseil était saisi ont mis en lumière le problème institutionnel posé par la multiplicité des organismes internationaux, traitant, sous une forme ou sous une autre, de questions intéressant le commerce mondial. Au cours de la discussion, plusieurs questions ont été soulevées concernant le caractère et les fonctions de ces organismes et, particulièrement, le système de coopération commerciale qu'il a été proposé d'instituer à propos de la révision de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Plusieurs délégations ont proposé que le Secrétaire général prépare un rapport sur les organismes internationaux qui s'occupent du développement de la coopération commerciale et sur les méthodes qu'ils appliquent. Toutefois, le Conseil a décidé de ne pas prendre de décision en la matière avant la reprise de la vingtième session qui se tiendra pendant la session de l'Assemblée générale.

Des questions ont été également soulevées relatives aux institutions existant dans le domaine des produits de base, notamment la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base (ICCICA) et la Commission du commerce international des produits de base. Cependant, afin de pouvoir étudier ces questions en fonction des discussions que devait leur consacrer le Groupe de travail du GATT qui n'avait pas encore terminé ses travaux, le Conseil a renvoyé la question à sa vingt et unième session.

A cet égard, je voudrais rappeler une résolution du Conseil touchant aux consultations commerciales interrégionales. Sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe, des experts envoyés par les gouvernements de pays de l'Europe orientale et occidentale se sont réunis pour explorer les possibilités ouvertes à de futures négociations commerciales. Le Conseil a recherché s'il était possible d'appliquer cette méthode aux échanges entre les pays appartenant à différentes régions. Conformément à la résolution du Conseil, les commissions économiques régionales étudieront, sur la demande des gouvernements intéressés, l'opportunité de procéder à des consultations commerciales interrégionales de ce genre. Le Secrétaire général, sur la demande de deux au moins des commissions régionales, entreprendra les travaux préparatoires nécessaires et organisera les consultations.

En passant en revue ces résolutions et débats relatifs à des questions de procédure et de structure, il serait dangereux d'oublier que le commerce international est essentiellement affecté par les politiques économiques nationales. Les dangers de l'inflation se rencontrent à tous les stades de développement. Ils existent pour les pays sous-développés, où les efforts pour améliorer le rythme de croissance soumettent actuellement l'économie de certains pays à des pressions sérieuses. Ils ont réapparu récemment aussi dans certains pays industrialisés où des niveaux extrêmement élevés de l'emploi ont été enregistrés récemment. Dans plusieurs cas, il a fallu prendre des mesures pour restreindre la demande intérieure.

Si les gouvernements sont généralement parfaitement conscients des déséquilibres engendrés par l'inflation sur le plan national, ils sont souvent

moins attentifs à ses effets sur le plan international. Un pays qui consomme plus qu'il ne peut produire ou emprunter en subira probablement les conséquences : hausse des prix, affaiblissement de sa position sur le marché extérieur, détérioration de sa balance des paiements, affaiblissement aussi de la monnaie. Afin de protéger la position de sa balance des paiements, ce pays peut être tenté de réduire ses importations par des mesures de contingentement ou de contrôle des changes. Ces mesures auront à leur tour des répercussions sur les autres pays, généralisant ainsi les difficultés en question et mettant obstacle au développement du commerce mondial. Le rapport du Fonds monétaire international, présenté récemment à Istamboul, indique que les conditions tendant à la réalisation du multilatéralisme et à la convertibilité, ainsi qu'à un état de choses permettant à cette institution d'accomplir véritablement ses fonctions, ont marqué certains progrès au cours de l'année écoulée. Ces progrès ne pourront se confirmer que si les gouvernements conservent présente à l'esprit l'interdépendance qui existe entre les divers objectifs qu'ils se sont assignés en signant la Charte : plein emploi, développement économique et expansion du commerce international.

Il y a deux autres questions que je dois évoquer avant de terminer. Elles ont trait à deux pays envers lesquels l'Organisation des Nations Unies a assumé des responsabilités particulières.

La Commission est saisie du rapport que le Secrétaire général a rédigé sur la Libye, conformément aux instructions de l'Assemblée générale. Dans ce rapport, il indique l'aide fournie à ce pays. A ce rapport fait suite un rapport du Gouvernement libyen, qui traite non seulement de la façon dont l'aide de l'Organisation des Nations Unies a été utilisée, mais aussi des perspectives du développement économique et social en Libye.

La Commission est également saisie du rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Ce rapport décrit l'oeuvre accomplie au cours de la période de septembre 1954 à juin 1955. Il en ressort que des progrès réels ont été réalisés dans le domaine de l'assistance économique à la République de Corée.
